



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

PÔLE JURIDIQUE PROCES-VERBAL COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

SOUS RESERVE D'HOMOLOGATION

Réunion en présentiel au siège du District de Football de la Haute-Vienne du 31 mai 2023 à 18H00, relatif au statut des jeunes pour les équipes de D1 et D2.
PV n° 7

Présents : BERSOUX Isabelle - MISTOIH Camaridine – LEBLANC Cédric – PARTHONNAUD Christian.

Assiste :

Excusés : SIMOES Kévin - LATOUR Marc.

Absent : RENON Marc.

Selon les articles 188 à 190 des règlements généraux de la FFF,
[...] les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, ou courrier électronique envoyé d'une adresse mail officielle du club. A la demande de la Commission d'Appel, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. [...]
Le droit d'examen étant de 100 euros (Tableau relevé des droits financiers saison 2022/2023).

STATUT DES JEUNES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE EQUIPES DE D1 ET D2

Le statut des jeunes a été mis en place dans un but, d'une part de structurer les clubs et d'autre part de préparer ceux qui évoluent en Départemental 1 (D1) aux obligations en matière « d'équipes de jeunes » en cas d'accession en Régional 3 (R3) conformément aux Règlements Généraux de la LFNA.
(Statut adopté en AG du 4 juin 2022)

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

1 – Obligations des clubs de D2

(Article 2 du statut des jeunes)

[...]

Les clubs dont l'équipe représentative senior dispute le championnat départemental de D2 ont l'obligation d'engager dans les compétitions officielles du District des équipes de jeunes.

- 1 équipe U11 (Foot à 8)
- 1 école de Football (avec un minimum de 10 licencié(e)s entre U6 et U9 - Foot à 5 ou Foot à 4)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé au minimum du CFF1 (module U9 / U11), ou initiateur 1 et possédant la licence éducateur fédéral.

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des Ententes et Groupements, au sens des articles 39 bis et 39 ter des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

[...]

2 – Obligations des clubs de D1

(Article 3 du statut des jeunes)

[...]

Les clubs dont l'équipe représentative senior dispute le championnat départemental de D1 ont l'obligation d'engager dans les compétitions officielles du District des équipes de jeunes.

- 1 équipe U13 (Foot à 8)
- 1 équipe U11 (Foot à 8)
- 1 école de Football (avec un minimum de 10 licencié(e)s entre U6 et U9 - Foot à 5 ou Foot à 4)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé au minimum du CFF2 (module U13 / U15) ou Initiateur 2 et possédant la licence éducateur fédéral.

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des Ententes et Groupements, au sens des articles 39 bis et 39 ter des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

[...]

Les obligations seniors masculins en matière de jeunes pour le niveau Régional 3 (R3) reprises ci-dessous, sont mentionnées à l'article 8 point 2/ (Equipe de Jeunes) des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Championnat R3 :

- 1 équipe à 11 parmi les catégories U19 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2.

3 – Sanctions

Conformément à l'article 4 du statut des jeunes et en raison de cette nouvelle disposition entrée en vigueur au début de la saison 2022/2023 (préconisation et mise en conformité pour la saison suivante), aucune sanction financière et sportive n'est appliquée pour l'ensemble des clubs de D1 et D2.

De plus, le ou les clubs qui n'étaient pas en règle avec le présent statut en fin de saison 2022/2023 ne seront pas considérés en première année d'infraction pour la saison 2023/2024.

La situation des clubs de D1 et D2, au 30 avril 2023 (date butoir de fin d'enregistrement des licences), en matière d'équipes de jeunes et de licencié(e)s a été vérifiée (Données Foot 2000) et répertoriée dans les tableaux ci-dessous.

Nota :

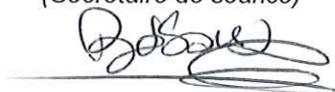
Un document sous forme de tableau sera adressé aux clubs de D1 et D2 au début de la saison 2023/2024 afin d'avoir un premier état du nombre et des catégories d'équipes de jeunes engagées, des Responsables Techniques Jeunes (nom prénom diplôme) et du nombre de licencié(e)s dans les catégories U9 à U6.

Une situation intermédiaire sera effectuée en cours de saison puis définitivement validée le 30 avril 2024, date de fin d'enregistrement des licences.

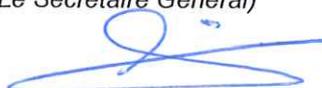
PARTHONNAUD Christian
(Président Commission Statuts et Règlements)



BERSOUX Isabelle
(Secrétaire de séance)



Procès-Verbal validé par le Secrétaire Général, monsieur **SISSAOUI Mounir** le
(Le Secrétaire Général)



STATUT DES JEUNES – SITUATION AU 30 AVRIL 2023						
CLUBS D1	EQUIPE U13	EQUIPE U11	LICENCIE(E)S U9 A U6 (GF)	TOTAL U9 / U6 (GF)	1 EQUIPE U13 – 1 EQUIPE U11 – 1 ECOLE DE FOOT 10 LICENCIES (U6/U9) – 1 RESPONSABLE TECHNIQUE CFF2 OU INITIATEUR 2	DECISIONS
					NOMS – DIPLOMES – LICENCES	
AMBAZAC	1 (ENT F CHALLENGE)	2 (ENT)	2G	2		Aucune sanction pour la saison 22/23
BELLAC	2 (FUN 87)	2 (FUN 87)	22G / 6F	28		Aucune sanction pour la saison 22/23
COMPREIGNAC	0	1	11G	11		Aucune sanction pour la saison 22/23
COUZEIX	1	3	62G / 3F	65		Aucune sanction pour la saison 22/23
FC 2 VALLEES	0	1	24G / 1F	25		Aucune sanction pour la saison 22/23
LA GENEYTOUSE	0	0	0	0		Aucune sanction pour la saison 22/23
LAFARGE	2	2	48G	48	U13 : Etienne LEMONTHEUX - CFF1 U11 : Karen MINASYAN - Init 2 U9/U6 : Joël BRACHET - Init 2 RTJ : Yassir OUAHBI - BMF	Aucune sanction pour la saison 22/23
LE PALAIS	3 + 1 (ENT F CHALLENGE)	3	55G / 1F	56		Aucune sanction pour la saison 22/23
ELAN SPORTIF	0	0	0	0		Aucune sanction pour la saison 22/23
NEXON	2 GRPT	2 GRPT	18G / 3F	21	RTJ : Benjamin MAURY – U20+	Aucune sanction pour la saison 22/23
OCCITANE	1	2	22G / 8F	30		Aucune sanction pour la saison 22/23
ST PRIEST/AIXE	0	1	27G / 2F	29		Aucune sanction pour la saison 22/23

STATUT DES JEUNES – SITUATION AU 30 AVRIL 2023						
CLUBS D2 A	EQUIPE U11	LICENCIE(E)S U9 A U6 (GF)	TOTAL U9 / U6 (GF)	1 EQUIPE U11 – 1 ECOLE DE FOOT 10 LICENCIES (U6/U9) – 1 RESPONSABLE TECHNIQUE CFF2 OU INITIATEUR 2	DECISIONS	
				NOMS – DIPLOMES – LICENCES		
ANF 87	3	30G / 7F	37		Aucune sanction pour la saison 22/23	
BEAUNE LES MINES	2	26G / 3F	29	U11 : Rémy CHATEAU – Initiateur 1 et Florent ZAITZEFF U9/U6 : Jamel HOUSNI – Initiateur 1 et Jean-Max FLORIAN	Aucune sanction pour la saison 22/23	
BELLAC	2 (FUN 87)	22G / 6F	28		Aucune sanction pour la saison 22/23	
FCCO	3	24G / 15F	39	U11 : Nicolas PAILLOT – Module U19 U9/U6 : Nicolas PAILLOT – Module U19	Aucune sanction pour la saison 22/23	
LIMOGES KURDES	0	0	0		Aucune sanction pour la saison 22/23	
LIMOGES LANDOUGE	1	37G / 1F	38	RTJ : Jérémy BOURRET – BEF	Aucune sanction pour la saison 22/23	
NANTIAT	1	17G	17		Aucune sanction pour la saison 22/23	
NIEUL ST GENCE	2	32G / 1F	33		Aucune sanction pour la saison 22/23	
RILHAC RANCON	5	51G / 12F	63		Aucune sanction pour la saison 22/23	
ST BRICE/VIENNE	2 (EF GLANE)	9G	9		Aucune sanction pour la saison 22/23	
ST JUNIEN	3	48G / 5F	53		Aucune sanction pour la saison 22/23	
VEYRAC	2 (EF GLANE)	29G	29		Aucune sanction pour la saison 22/23	

STATUT DES JEUNES – SITUATION AU 30 AVRIL 2023						
CLUBS D2 B	EQUIPE U11	LICENCIE(E)S U9 A U6 (GF)	TOTAL U9 / U6 (GF)	1 EQUIPE U11 – 1 ECOLE DE FOOT 10 LICENCIES (U6/U9) – 1 RESPONSABLE TECHNIQUE CFF2 OU INITIATEUR 2	DECISIONS	
				NOMS – DIPLOMES – LICENCES		
AIXE/VIENNE	2	40G / 1F	41		Aucune sanction pour la saison 22/23	
LIMOGES ALOUETTE	2	28G	28		Aucune sanction pour la saison 22/23	
AURENCE ROUSSILLON	2	26G / 1F	27		Aucune sanction pour la saison 22/23	
BOISSEUIL	3	58G	58	U11 : Frédéric MARSAC – Benjamin GUEGUEN – CFF1 U9/U6 Vincent GARON – Julien BEAUZETIER - CFF1	Aucune sanction pour la saison 22/23	
COGNACOIS	1 ENT	16G / 1F	17		Aucune sanction pour la saison 22/23	
CONDAT/VIENNE	1	40G	40		Aucune sanction pour la saison 22/23	
EYMOUTIERS	1 ENT	17G / 4F	21		Aucune sanction pour la saison 22/23	
PAYS AREDIEN	2	38G / 3F	41		Aucune sanction pour la saison 22/23	
FOOT SUD 87	3	26G / 3F	29		Aucune sanction pour la saison 22/23	
LA ROCHE L'ABEILLE	2 GRPT	15G / 1F	16		Aucune sanction pour la saison 22/23	
MAYOTTE	0	0	0		Aucune sanction pour la saison 22/23	
VERNEUIL/VIENNE	2	57G / 3F	60		Aucune sanction pour la saison 22/23	